

SRAFM - Service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes

Appui à la structuration économique et à l'adaptation des secteurs maritimes

- Politiques de l'État et de l'Union européenne
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA 2021-2027) : 58M€ (Bretagne), et 17M€ (PDL)
- Fonds Vert (axe maritime) : 2,6M€



© DIRM NAMO



Réglementation des pêches maritimes, de l'aquaculture et des conditions d'accès à la ressource

- Arrêtés préfectoraux
- Autorisations de pêche
- Tutelle administrative et financière des organismes professionnels
- Reconnaissance des organisations de producteurs

2025

- Arrêts temporaires cétacés : 178 navires concernés
- 4 376 décisions liées à la pêche de loisir du thon rouge
- 1 196 autorisations européennes ou nationales des pêches

SRAFM

Bureau gestion durable
des activités de pêche maritime
et d'aquaculture

Bureau du soutien économique
aux filières maritimes